



بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

أَهُمْ يَقْسِمُونَ رَحْمَتَ رَبِّكَ نَحْنُ قَسَمْنَا بَيْنَهُمْ مَعِيشَتَهُمْ فِي  
الْحَيَاةِ الدُّنْيَا وَرَفَعْنَا بَعْضَهُمْ فَوْقَ بَعْضٍ دَرَجَاتٍ لِيَتَّخِذَ  
بَعْضُهُمْ بَعْضًا سُلْحَبًا وَسُلْحَبًا رَحْمَةً رَبِّكَ خَيْرٌ مِمَّا يَجْمَعُونَ .

وَ قَالَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ:

ثَلَاثَةٌ أَنَا خَصْمُهُمْ يَوْمَ الْقِيَامَةِ رَجُلٌ أُعْطِيَ بِي ثُمَّ عَدَرَ ،  
وَرَجُلٌ بَاعَ حُرًّا فَأَكَلَ ثَمَنَهُ ، وَرَجُلٌ اسْتَأْجَرَ أَجِيرًا  
فَاسْتَوْفَى مِنْهُ وَلَمْ يُعْطِهِ أَجْرَهُ .

## **L'EMPLOYÉ ET LA RESPONSABILITÉ DE L'EMPLOYEUR**

### **Chers musulmans !**

Il lui doit à l'homme d'assurer la subsistance des personnes qui se trouvent sous sa responsabilité. Certains travaillent comme ouvriers, d'autres comme employeur, fonctionnaire ou superviseur. Il y a beaucoup de sagesse dans ce partage de travail. En effet, Allah le Tout-Puissant a dit : **Est-ce eux qui distribuent la miséricorde de ton Seigneur ? C'est Nous qui avons réparti entre eux leur subsistance dans la vie présente et qui les avons élevés en grades les uns sur les autres, afin que les uns prennent les autres à leur service. La miséricorde de ton Seigneur vaut mieux, cependant, que ce qu'ils amassent.**

### **Chers croyants !**

C'est une grande faveur de fournir un emploi à une personne, de l'aider à gagner sa subsistance de manière licite et de subvenir aux besoins de sa famille. Cependant, cela implique également des droits et des responsabilités mutuels. Un employeur qui prête attention aux avertissements du Messager d'Allah observera les droits de son employé. Il lui fournira un

environnement de travail paisible et lui paiera à temps le salaire qu'il mérite. Il prendra toutes les mesures nécessaires de sécurité. Il établira une relation fraternelle, chaleureuse et sincère avec son ouvrier.

### **Chers frères et sœurs !**

Il y a aussi des responsabilités que la vie professionnelle impose au travailleur. Un croyant doit faire correctement son travail, conformément aux conseils de notre Prophète (sws).

Mes frères je termine mon khoutba avec un hadith : « **Allah a dit : "Il y a trois catégories de gens dont Je serai l'ennemi le jour de la Résurrection : (...) (l'un d'eux est) l'homme qui aura loué les services d'un ouvrier et lui aura fait accomplir la tâche lui incombant, puis ne lui aura pas donné sa rémunération."** »

**Préparée par la Commission de Khoutba de  
France DITIB**